



Séance du 7 novembre 2022 à 18h30

Délibération du Conseil Municipal n°2022-40

Nombre de conseillers : 14

Présents : 12

Absents : 2

dont représentés : 1

Suffrages exprimés : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation :

27 octobre 2022

Date de transmission

en Préfecture :

9 novembre 2022

Date de publication :

9 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le sept novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GERMAIN-LE-CHÂTELET étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Luc ANDERHUEBER.

Etaient présents : MM. Jean-Luc ANDERHUEBER – Arnault BEIX – Philippe EGLOFF – Alain MARCHAL – Frédéric PETIT – Rachid TCHINA – Eddy VANDEKERKHOVE – Mmes Frédérique CHOUFFOT – Sylvie FITSCH – Mélinda NOLE- Valérie ORIAT – Nathalie PRIEUR

Procurations : Mme Laurence CHARLE à Mme Nathalie PRIEUR

Absents excusés : M. Frédéric MONASSON

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme Valérie ORIAT ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet : Motion de soutien au Diplôme Universitaire « Gestionnaire Administratif – Secrétaire de Mairie »

Le Maire présente au Conseil Municipal une motion dont le but est d'inviter le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté à soutenir financièrement le Diplôme Universitaire « Gestionnaire Administratif - Secrétaire de Mairie » (DU GASM).

Créée en 2016 à l'initiative des Centres de Gestion comtois avec le concours de l'Université de Franche-Comté, cette action, qui contribue à améliorer le recrutement des secrétaires de mairie en milieu rural, n'a pu se tenir en 2022 faute d'un financement suffisant.

En effet, ce dernier repose entièrement sur les contributions des demandeurs d'emplois intéressés par la formation et l'Allocation Individuelle de Formation que Pôle Emploi ne peut débloquer que pour 5 personnes pour l'ensemble de la Bourgogne Franche-Comté.

Le Conseil Régional, alors même qu'il s'agit d'une de ses compétences, ne s'intéresse pas à ce dispositif. Les raisons de sa frilosité sont inconnues ; et d'autant plus incompréhensibles que d'autres Conseils Régionaux comme celui de Bretagne ont su s'intéresser à des initiatives identiques pratiquées sur leur territoire en les finançant au moins partiellement.

Les questions de formation professionnelle ne pouvant être traitées sans une manifestation d'intérêt du Conseil Régional, il y a donc lieu d'enjoindre par la présente délibération au Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté de s'expliquer sur sa politique d'autant plus déconcertante qu'il connaît parfaitement les difficultés rencontrées par les communes rurales pour recruter sur ces emplois.

Le Maire propose donc d'apporter le soutien de la commune aux efforts des Centres de Gestion de Haute-Saône et du Territoire de Belfort pour obtenir des engagements fermes et définitifs visant à sécuriser le DU GASM.

Ayant entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la motion de soutien au Diplôme Universitaire « Gestionnaire Administratif - Secrétaire de Mairie »
- **AFFIRME** son soutien aux Centres de Gestion de Haute-Saône et du Territoire de Belfort

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre tous les membres présents
Pour extrait conforme
Le Maire,
Jean-Luc ANDERHUEBER